



Arrêté ministériel du 9 novembre 2017 portant sur l'organisation de la commission interdépartementale pour les équipements sportifs.

Le Ministre des Sports,

Vu le règlement grand-ducal du 30 novembre 2007 portant organisation de la commission interdépartementale pour les équipements sportifs ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Sont nommés membres de la commission interdépartementale pour les équipements sportifs pour une durée de cinq ans :

M. Jean-Marie HAENSEL,	Premier inspecteur des finances à l'Inspection Générale des Finances, Ministère des Finances ;
M. Gérard KOOB,	Secrétaire du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (Syvicol) ;
M. Luis SOARES,	Attaché de Gouvernement au Ministère de l'Économie, Direction générale Tourisme (DG 8) ;
M. Patrick SPAUS,	Professeur au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
M. Luc EICHER,	Conseiller au Ministère de la Culture ;
M. Christian GINTER,	Conseiller de direction adjoint au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département des travaux publics ;
Mme Marie-Josée VIDAL,	Conseiller de Gouvernement au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire ;
Mme Clara MULLER,	Conseiller au Ministère de l'Intérieur, Direction des Finances communales ;
M. Camille STROTTNER,	Attaché au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Service national de la sécurité dans la Fonction publique ;
M. Gérard SCHEIDEN,	Inspecteur sanitaire au Ministère de la Santé, Direction de la Santé, Division de l'Inspection Sanitaire ;
M. Robert THILLENS,	Commissaire du Gouvernement à l'Éducation physique et aux Sports au Ministère des Sports ;
Mme Maggy HÜSSLEIN,	Conseiller au Ministère des Sports.

Art. 2.

Sont nommés membres suppléants de la commission interdépartementale pour les équipements sportifs :

M. Carlo KAPP,	Inspecteur à l'Inspection Générale des Finances, Ministère des Finances ;
M. Tom DONNERSBACH,	Rédacteur au Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises (Syvicol) ;
Mme Annick BIRGEN,	Rédacteur au Ministère de l'Économie, Direction générale Tourisme (DG 8) ;
M. Emmanuel BERTINELLI,	Employé, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
Mme Magalie TASCH,	Chargée de mission au Ministère de la Culture ;
M. Louis REUTER,	Directeur adjoint des bâtiments publics au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration des bâtiments publics ;
M. Marco THOLL,	Employé au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Département de l'aménagement du territoire ;
Mme Nadine LEGILLE-HARTMANN,	Inspecteur au Ministère de l'Intérieur, Direction des Finances communales ;
M. Jean-Claude CONTER,	Inspecteur général au Service national de la sécurité dans la Fonction publique, Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ;
Mme Irène DEMUTH,	Inspecteur sanitaire au Ministère de la Santé, Direction de la Santé ;
M. Manuel COSTA,	Employé au Ministère des Sports ;
M. Carlo HASTERT,	Inspecteur au Ministère des Sports.

Art. 3.

La Commission est présidée par M. Rob THILLENS, Commissaire du Gouvernement à l'Éducation physique et aux Sports ou par son suppléant. La fonction de secrétaire de la commission interdépartementale est exercée par Mme Françoise DIDERICH, Inspecteur au Ministère des Sports ; suppléée par M. Kim KIRCHEN, Employé au Ministère des Sports.

Art. 4.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg et sera expédié aux membres et au secrétaire de la commission interdépartementale pour leur servir de titre, au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative - Administration du Personnel de l'État, et à la Cour des Comptes pour information.

Luxembourg, le 9 novembre 2017.

Le Ministre des Sports,
Romain Schneider





Arrêté ministériel du 8 novembre 2017 portant nomination des membres du Conseil supérieur de l'Éducation nationale.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*

Vu le règlement grand-ducal du 26 juin 2002 portant organisation d'un Conseil supérieur de l'Éducation nationale ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Est nommée membre suppléante du Conseil supérieur de l'Éducation nationale en remplacement de Monsieur Nicolas DECKER et pour la durée du mandat à couvrir :

Madame Carole CHAINE, représentante du Collège des Directeurs de l'enseignement secondaire classique.

Art. 2.

Est nommé membre suppléant du Conseil supérieur de l'Éducation nationale en remplacement de Monsieur Paul PRÜSSEN et pour la durée du mandat à couvrir :

Monsieur Patrick STRAUS, représentant du Collège des Directeurs de l'enseignement secondaire général.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg ; ampliation en sera transmise à chacun des membres pour lui servir de titre et au contrôle financier.

Luxembourg, le 8 novembre 2017.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*
Claude Meisch





Ministère de la Santé - Service de Santé au Travail Multisectoriel.

Le taux de cotisation à charge des employeurs optant pour le recours au service de santé au travail multisectoriel est fixé à 0,11% pour l'exercice 2018, en conformité de l'article L-323-1 (5) du Code du Travail.





Arrêté ministériel du 10 novembre 2017 instituant un groupe curriculaire pour le programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Technologie du Bois » offert au Lycée du Nord (LN) pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 5bis ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Technologie du Bois », offert au Lycée du Nord (LN), est institué un groupe curriculaire pour l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

Le groupe curriculaire visé à l'article 1^{er} se compose comme suit :

Président :	Monsieur Pierre STOCKREISER, Directeur au LN
Coordinateur :	Monsieur Charles ZOENEN, Directeur adjoint au LN
Membres :	Monsieur Claude GILLEN, Professeur d'enseignement technique
	Madame Diane HENNICO, Professeur
	Madame Joëlle KREINS, Professeur
	Monsieur Willy DE KROON, Professeur d'enseignement technique
	Monsieur Jan DE KROON, Professeur
	Monsieur Carlos PEREIRA REBELO, Professeur
	Monsieur Donato PETRACCA, Chargé d'éducation
	Madame Cindy SCHANCK, Professeur
	Monsieur Claude THOSS, Professeur
	Monsieur Mario ZOETAERT, Professeur d'enseignement technique
	Monsieur Georges RECKINGER, Expert du milieu professionnel
	Monsieur Jos HEIDESCH, Expert du milieu professionnel

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 10 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen



Arrêté ministériel du 10 novembre 2017 instituant une commission de discipline dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Technologie du Bois », offert au Lycée du Nord (LN) pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 26sexies ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Technologie du Bois », offert au Lycée du Nord (LN), est instituée une commission de discipline pour l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

La commission de discipline visée à l'article 1^{er} se compose comme suit :

Président : Monsieur Charles ZOENEN, Directeur adjoint
Membres : Madame Martine BOULANGER, Attachée à la direction
Monsieur John CORDEWENER, Professeur
Madame Michèle KINNEN, Professeur
Monsieur Jean-Luc LIST, Professeur
Madame Diane WEBER, Professeur attachée à la Direction

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 10 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Arrêté ministériel du 10 novembre 2017 instituant un jury d'examen pour le programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Technologie du Bois » offert au Lycée du Nord (LN) pour l'année d'études 2017-2018.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*

Vu la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Dans le cadre du programme de formation menant au brevet de technicien supérieur (BTS) « Technologie du Bois », offert au Lycée du Nord (LN), est institué un jury d'examen pour l'année d'études 2017-2018.

Art. 2.

Le jury d'examen visé à l'article 1^{er} se compose comme suit :

Commissaire de Gouvernement et Président :

Monsieur Jerry LENERT, Pédagogue au MESR

Membres :

Monsieur Pierre STOCKREISER, Directeur du LN

Monsieur Charles ZOENEN, Directeur adjoint au LN

Monsieur Willy DE KROON, Professeur d'enseignement technique

Monsieur Claude GILLEN, Professeur d'enseignement technique

Monsieur Claude THOSS, Professeur

Monsieur Mario ZOETAERT, Professeur d'enseignement technique

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. Une copie de cet arrêté sera adressée aux intéressés pour leur servir de titre ainsi qu'à la Cour des comptes pour information.

Luxembourg, le 10 novembre 2017.

*Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur
et à la Recherche,*
Marc Hansen





Inspection du Travail et des Mines - Examen de fin de stage.

Il est porté à la connaissance des intéressés que l'Inspection du Travail et des Mines organisera au cours de l'année 2018 l'examen ci-après :

Au cours du mois de mars 2018 - examen de fin de stage de la carrière du fonctionnaire de la catégorie de traitement B1-administratif.





Service National de la Jeunesse - Promotion.

Par arrêté grand-ducal du 8 mars 2017 Monsieur Claude STEINMETZ, inspecteur principal hors cadre au Service national de la jeunesse, a été nommé inspecteur au grade 13 auprès du même service.





Service national de la jeunesse - Nomination.

Par arrêté grand-ducal du 9 octobre 2017 Madame Nathalie SCHIRTZ, employée de l'État A1 au Service national de la jeunesse, a été nommée directrice adjointe auprès du même service.





Service national de la jeunesse - Nomination.

Par arrêté grand-ducal du 9 octobre 2017 Monsieur Claude BODEVING, conseiller au Service national de la jeunesse, a été nommé directeur adjoint auprès du même service.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 15 novembre 2017 un agrément conditionné a été accordé à Madame Véronique KEUP, demeurant à L-4437 Soleuvre, 83, rue de Differdange, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément conditionné prend cours le 15 novembre 2017 et arrive à échéance le 30 juin 2018.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/414-02/2017**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 24 avril 2017.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 15 novembre 2017 un agrément non-conditionné a été accordé à Madame Elisabeth KRAMER-FRISCH, demeurant à L-5719 Aspelt, 16, Hannert dem Duerf, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément non-conditionné prend cours le 15 novembre 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/298-04/2014**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 8 décembre 2016.

